

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Règlement à l'amiable : Ngambia sauvé mais contraint de rembourser

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

L'ANCIEN ministre Magloire Ngambia a été déclaré coupable du crime de détournement de deniers publics par la Cour criminelle spécialisée devant laquelle il comparait le 24 septembre 2020. Il encourrait, conformément à l'article 141 du Code pénal, vingt ans de réclusion criminelle au plus et 100 millions de francs d'amende au plus. De même, des peines, prévues par l'article 142 du Code pénal pouvaient être prononcées, à titre complémentaire, à son encontre, à savoir : l'interdiction des droits civils, civiques et de famille; l'interdiction soit d'exercer une fonction publique, ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, soit pour les infractions prévues aux articles 135 et 377 du présent Code, d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler, à un titre quelconque, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, une entreprise commerciale ou industrielle ou une société commerciale (Les interdictions d'exercice peuvent être prononcées cumulativement); la confiscation des sommes ou objets irrégulièrement reçus par l'auteur de l'infraction à l'exception des objets susceptibles de restitution. Mais il n'en sera rien. Et pour cause : un règlement à l'amiable, signé quelques jours plutôt entre les deux parties en conflit, comme le prévoit le Code de procédure pénale, stipule que sieur Ngambia reconnaît les faits mis à sa charge, notamment ceux d'avoir détourné 4,396 milliards de francs; accepte de payer l'amende prévue par le Code pénal, soit 100 millions de francs; et, surtout, s'engage à rembourser les fonds détournés à hauteur d'un montant qui n'a pas été rendu public et selon un échéancier à déterminer. Quant à l'État gabonais, il re-



Magloire Ngambia et les avocats des deux parties à la barre.

nonce à poursuivre l'ancien "ministre du Ciel et de la Terre", et accepte que le jour de l'audience (jeudi 24 septembre 2020), il soit condamné à 44 mois et 13 jours, peine de prison qui couvre le temps qu'il a déjà passé en détention préventive. Placé sous mandat de dépôt le 10 janvier 2017 à Sans-Famille pour détournement de fonds publics, Ngambia est donc un homme libre depuis avant-hier jeudi. Dans le cadre de ses fonctions de ministre de la Promotion des investissements, des Transports, des Travaux publics, de l'Habitat, du Tourisme et de l'Aménagement du territoire, Magloire Ngambia avait initié plusieurs projets d'intérêt général, dont la route Akiéni-Onga d'un linéaire de 60 km et d'un montant de 60 milliards de francs. Ce marché a été signé par entente

directe, donc en violation du Code des marchés en République gabonaise, et les travaux ont été

effectués sans contrôle. Grâce à différents mécanismes non conventionnels, Ngambia a dé-

tourné 4,396 milliards de francs et reçu des cadeaux de la part du maître d'œuvre, Guido Santullo.

Porté disparu à Koula-Moutou depuis plusieurs mois

Damien MADEBE
Koula-Moutou/Gabon

VOICI près de deux ans aujourd'hui, qu'un homme d'âge mûr, Alphonse Yoga Yoga, est porté disparu à Koula-Moutou dans la province de l'Ogooué-Lolo. Sa famille et la brigade de gendarmerie locale ont passé tout ce temps à le chercher. Sans succès. Connu pour être un homme

sympathique et sans histoire, Yoga Yoga, d'après des sources concordantes, avait disparu de son domicile au quartier Dakar début 2019. Le jour des faits, il avait été aperçu, en compagnie d'un groupe d'amis, dans un bistrot situé à proximité de son domicile, en train de consommer de l'alcool. Et quand la disparition d'Alphonse est devenue inquiétante, ses proches, en faisant le tour du quartier, ont découvert

son portefeuille (sans l'argent qui s'y trouvait) et ses babouches. Saisie, la gendarmerie de Koula-Moutou avait aussitôt ouvert une enquête. Mais les investigations n'ont toujours rien donné. Ce qui suscite beaucoup de déception de la part des parents de la victime, qui disent cependant ne pas baisser les bras pour le retrouver un jour. Toutefois, ils privilégient l'hypothèse d'un enlèvement à but fétichiste.